

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2009 – Budget annexe des parcs de stationnement.

L'exécution budgétaire 2009 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, tous les montants ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	2 817 000 €	2 816 948,14 €	
Dépenses d'investissement	2 817 000 €	990 603,88 €	325 200 €
Solde d'investissement		1 826 344,26 €	
Recettes de fonctionnement	2 954 000 €	2 761 464,03 €	
Dépenses de fonctionnement	2 954 000 €	2 761 464,03 €	
Résultat de fonctionnement 2009		0 €	
Résultat net de clôture (investissement + fonctionnement)		1 826 344,26 €	

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2,76 M€ contre 2,66 M€ en 2008, soit une progression globale de 3,6 % (+ 102 K€).

Cette évolution correspond essentiellement à celle des charges à caractère général, qui représentent 792 K€, en hausse de 14 %, en raison des coûts de maintenance (+ 34 K€) et de réparation (+ 57 K€), notamment suite à des sinistres.

L'augmentation des dotations aux amortissements (+ 38 K€) est compensée par la baisse des frais financiers (- 41 K€, soit - 11 %), tandis que les charges de personnel (924 K€), sont en très légère baisse (-1 %).

Les recettes propres d'exploitation (parcs bâtis et parcs à barrières) atteignent 2,47 M€, en augmentation de 0,16 M€ (+ 7 %) par rapport à 2008, ce qui correspond quasiment au montant retenu lors de l'élaboration du B.P.

La différence entre les recettes et les charges d'exploitation se traduit par un déficit (théorique) de 0,23 M€, moindre que celui de l'an dernier (0,32 M€). L'équilibre budgétaire est réalisé par une reprise partielle du produit des amendes de police pour 0,23 M€ ; le résultat de fonctionnement est donc nul.

Les dépenses d'investissement se situent au même niveau qu'en 2008, soit 0,5 M€ de travaux de gros entretien dans les différents parcs et 0,3 M€ pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement totalisent 2,8 M€, avec 1 M€ pour le produit des amendes de police (idem 2008), 0,69 M€ pour les dotations aux amortissements et 1,2 M€ de solde antérieur reporté (excédent 2008).

La section d'investissement dégage ainsi un solde positif de 1,8 M€, qui permettra notamment d'autofinancer les dépenses reportées en 2010 (0,3 M€), ainsi que les nouveaux travaux à intervenir en 2010.

La dette de ce budget annexe s'élève à 7,5 M€ à la clôture de l'exercice.

Enfin, il est précisé qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation des résultats, dans la mesure où le résultat de fonctionnement de ce budget est nul.

Je vous propose d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe des parcs de stationnement ci-joint et tel que présenté ci-avant, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.